AIDES

Équipement professionnel de rentrée

Publics concernés

- #Lycéen

Domaines secondaires

- #Éducation et formation
- #Lycées

Vous êtes lycéen et vous entrez en formation professionnelle dans un établissement de Nouvelle-Aquitaine à la rentrée ? La Région finance le premier équipement professionnel de l'ensemble des spécialités (CAP, BAC PRO, BMA, STHR et STD2A). L'achat de l'équipement professionnel constitue une charge financière importante pour les familles, notamment pour les plus défavorisées.

Objectif

- Favoriser la réussite scolaire pour tous en soutenant financièrement les nouveaux lycéens professionnels

Calendrier

- année scolaire 2024-2025

Bénéficiaire

Cette aide est accordée à tous les élèves inscrits dans les filières professionnelles des établissements de formation initiale relevant des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Agriculture et de l'Alimentation et situés sur le territoire régional de la Nouvelle-Aquitaine :

- les lycées publics et Etablissements Régionaux d’Enseignement Adapté,
- les établissements d’enseignement privés sous contrat d'association avec l’Etat

Pour les lycées professionnels : Première année de Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP ou CAPA), et BAC Professionnel (BAC PRO ou BAC PROA).

Pour les lycées technologiques : Première année de Brevet des Métiers d’Art (BMA), Seconde BAC Technologique arts appliqués (STD2A), et Seconde hôtellerie-restauration (STHR).

Les élèves « passerelle » qui arrivent directement en classe de première, suite à un changement de filière ou de formation, sont également bénéficiaires de cette aide régionale.

A noter : les BTS et les mentions complémentaires, ainsi que les apprentis ne sont pas éligibles

Montant

Afin de tenir compte des différences très importantes de coût entre les équipements professionnels, le montant de l'aide varie selon la formation suivie.

Il tient compte de la filière et des besoins déclarés par l'établissement en équipement professionnel pour les lycéens.

Critères de sélection

Être inscrit en première année de formation professionnelle.

Comment faire ma demande ?

L’établissement procède à un achat groupé des équipements professionnels et les remet aux élèves en début d’année scolaire

Correspondants

- **Direction de l'éducation**

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption